



7^{ème} RALLYE REGIONAL DU BALCON EST DU VERCORS/VILLE DE VIF LES 21 et 22 SEPTEMBRE 2018



REGLEMENT PARTICULIER RALLYE SPORTIF

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : **Mercredi 1er Aout 2018**
- Ouverture des engagements : **Lundi 13 Aout 2018**
- Clôture des engagements : **Lundi 10 septembre (cachet de la poste faisant foi)**
- Parution du road-book : A retirer à l'auberge des chasseurs à Miribel - Lanchâtre
- Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissance
- Vérifications des documents : **Vendredi 21 septembre** de 17h à 21h15 et le samedi 22 septembre de 7h30 à 8h30 à la salle polyvalente de VIF (exceptionnellement sur demande)
- Vérification des véhicules le **vendredi 21 septembre** de 17h15 à 21h30 place de la libération devant la mairie à VIF et le **samedi 22 septembre** de 8h à 9h salle polyvalente de VIF
(Exceptionnellement sur demande)
- Heure de mise en place du parc de départ le : **Vendredi 22 septembre** à 17h30 Salle polyvalente de VIF
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **Vendredi 21 septembre** à 19h Salle Vercors à VIF
- Publication des équipages admis au départ le : **samedi 22 septembre** à 9h30 Salle Polyvalente Vif
- Publication des heures et ordres de départ le : **samedi 22 septembre** à 9h30 salle polyvalente Vif
- Départ de la 1^{er} Voiture Etape 1 : **Samedi 22 septembre** à 10h30 salle polyvalente de Vif
- Publication des résultats partiels : $\frac{1}{2}$ heure après l'arrivée du dernier concurrent
- Arrivée Finale du Rallye 1^{er} Voiture : **Samedi 22 septembre** à 18h36 Salle polyvalente de VIF
- Vérification finale le : **Samedi 22 septembre** à l'arrivée du rallye, Garage GT Automobile à VARCES
- Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC
- Publication des résultats du rallye le : **Samedi 22 septembre** $\frac{1}{2}$ heure après l'arrivée du dernier concurrent
- Remise des prix le : **Samedi 22 septembre** à la Salle polyvalente de VIF à partir de 19h30.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 7^{em} rallye du Balcon-Est du Vercors/Ville de VIF en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes **26/06/2018** sous le numéro **R30** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **502** en date du **26/06/2018**

Permanence du Rallye : ASA Dauphinoise

Lundi au jeudi 13h30 - 17h00 Vendredi 13h30 - 18h00

Maison Départementale des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS 04 76 33 09 63

Site internet -> www.asadauphinoise.com

Mail : contact@asadauphinoise.com

Comité d'Organisation - Lanchâtre omnisports

Président : Jean Luc Vallier

Secrétariat de lanchâtre omnisports : chemin des adrets 38450 Miribel Lanchâtre 06 75 60 75 25

Site internet : lanchatreomnisports.free.fr

Organisateur technique

Nom : **Lanchâtre omnisports**

Téléphone : 06.75.63.75.25

Adresse : chemin des adrets 38450 Miribel Lanchâtre

En charge de la vérification des Dispositifs pour Lanchâtre Omnisports : Vallier Jean Luc

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Armand AGOSTINHO Licence n° 12755

Commissaires Sportifs : Isabelle FAGOT Licence n° 172694

Pierre BERTRAND Licence n° 01002

Directeur de Course : Jean-François BARRET-BOISBERTRAND Licence n° 02025

Directeur de Course Adjoints : Monique BERTRAND Licence n°01001

Bruno MUSELLI Licence n°02403

Commissaire Technique Responsable : Sylvie DALPAOS Licence n° 233751

Commissaires Techniques Adjoints : Bernard CASSET Licence n°56047

Georges SANDELION Licence n°245840

Gérald MILAMANT Licence n°29575

Loys BORDERON Licence n°183288

Chargés des relations avec les concurrents : Sylvie SIMON Licence n°214749

Valérie JEUNE Licence n°161099

Floréal PITARCH Licence n°02729

Médecin Chef A.LEGSSAIR

Observateur : Daniel VERNET Licence n°147321

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Balcon-Est/Ville de Vif compte pour la Coupe de France des Rallyes 2019 Coef. 2, le Championnat du Comité Rhône-Alpes 2018 et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) pour les vérifications administratives qui auront lieu **vendredi 21 septembre** de 17H à 21h15 à la salle polyvalente de Vif. Les vérifications techniques auront lieu de 17H15 à 21h30 à la place de la libération devant la Mairie de Vif

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard général des rallyes FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye du balcon-est du Vercors ville de vif devra remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne soit en passant par le site de l'ASA Dauphinoise (lien www.ffsa-inscriptions.org) soit directement sur le site www.ffsa-inscriptions.org puis l'imprimer et la renvoyer à l'ASA DAUPHINOISE Maison des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS. Accompagné du règlement des droits d'engagement au plus tôt le lundi 13 août au plus tard le **Lundi 10 septembre** (cachet de la poste faisant foi).

Attention : Toutes feuilles d'engagements non saisie en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engagement reçu sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **310 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **620 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le 14 septembre 2018

3.3P ORDRE DE DEPART

3.3.1P Pour la 1ère SECTION du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les sections suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire hors pénalités routières

3.3.2P L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

□ Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

R5, A7S, GT+, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, **F214**, A6K, R2, A7, N3, **F213**, GT9, A6, A5K, , A5, R2J, R1, N2, **F212**, N2 Série, , N1, F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Un reclassement sera effectué après l'**ES 1 MIRIBEL**, les équipages s'élanceront dans l'ES2 selon l'ordre du classement de l'ES1.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance sur le parking de la salle polyvalente de VIF

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

PUBLICITE

Conforme au règlement standard

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Balcon Est/Ville de Vif représente un parcours de **126 km**.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte **3 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **38.7km**

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1 / 2 - Miribel	2 Passages	14.40 km
ES 3 - ST Michel	1 Passages	9.9 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximums** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

Le dimanche 16 septembre et le vendredi 21 septembre 2018 8h00 à 18h00

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et les sanctions appliquées conformément au règlement standards FFSA.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.5P EPREUVES SPECIALES

7.5.1P Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.5.17.3P Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Primes cumulables : Scratch, classe
Coupes non cumulables

CLASSEMENT SCRATCH

1 ^{er}	400 €
2 ^{ème}	300 €
3 ^{ème}	200 €

FEMININE

1 ^{ère}	300 €
2 ^{ème} (si+3partants)	180 €
3 ^{ème} (si+5partants)	120 €

CLASSES

CLASSES	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}
- 4 Partants	150 €	Lot	Lot				
4 à 9 Partants	300 €	180 €	120 €	Lot			
10 à 15 Partants	300 €	180 €	120 €	90 €	Lot	Lot	
+ de 15 Partants	300 €	180 €	120 €	90 €	60 €	Lot	Lot

* 1 Coupe à chaque équipage classé

**La remise des prix se déroulera le Samedi 22 septembre 2018
Salle polyvalente de VIF à partir de 19h30.**